DOC-BOARD-19-03-02

# Législation européenne sur l'accessibilité : processus de mise en œuvre et planification

**Document destiné à l’information et à la discussion**

## Objectif de cet article

Donner au Conseil un aperçu des travaux de 2019 dans le domaine de l'accessibilité, des priorités à venir proposées ainsi que des rôles et responsabilités.

# Sujets de décision/discussion

* Retour sur les priorités proposées et actions relatives à l’accessibilité
* Comment le secrétariat du FEPH peut-il vous assister au mieux lors de la transposition de la législation récemment adoptée en matière d’accessibilité ?

## Contexte

En termes d’accessibilité, l’accent doit être mis sur les éléments suivants :

* La sensibilisation à la législation récemment adoptée ;
* La transposition, la mise en oeuvre et le contrôle adaptés de toutes les législations ;
* La participation aux processus d’harmonisation en soutien à la législation.

Pendant l’année 2019, plusieurs lois européennes importantes relatives à l'accessibilité commenceront à être négociées au niveau national en vue de leur transposition, à savoir :

* [Directive sur les services de médias audiovisuels](https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2018/1808/oj). Publiée le 14 novembre 2018. L’échéance pour sa transposition est fixée au mois de septembre 2020.
* [Code des postes et des communications électroniques](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.321.01.0036.01.ENG&toc=OJ:L:2018:321:TOC). Publiée le 11 décembre 2018. L’échéance pour sa transposition est fixée au mois de décembre 2020.
* [Acte sur l’accessibilité](http://www.edf-feph.org/sites/default/files/st15174-ad01.en18.pdf). Sa publication est prévue au mois d’avril. L’échéance pour sa transposition est fixée à : trois ans après son entrée en vigueur.
* Plusieurs demandes d’harmonisation émanant de la Commission seront rendues obligatoires. Par ailleurs, un groupe de travail d’experts au niveau européen sera mis en place. Le FEPH devrait être impliqué dans le processus.

## Actions par le secrétariat du FEPH :

Le rôle des membres du FEPH est essentiel à ce stade. Le secrétariat du FEPH apportera son soutien aux membres du FEPH, par exemple en organisant des webinaires ou en fournissant des boîtes à outils, des lettres types et d'autres contributions pour contacter les ministères nationaux et influencer la transposition de ces lois.

Dans certains cas, des plans d'action nationaux doivent être établis, auxquels les membres du FEPH doivent être activement associés.

## Actualités concernant la Directive sur l’accessibilité du web

L’échéance pour la transposition de la Directive sur l’accessibilité du web, sur laquelle le FEPH a continué à travailler depuis sa publication en 2016, est fixée au 23 septembre 2018. [Selon les rapports de la Commission,](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/NIM/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.327.01.0001.01.ENG) neuf pays n’ont toujours pas terminé la transposition de la Directive, à savoir : le Bulgarie, l’Irlande, la France, la Croatie, Chypres, le Luxembourg, Malte, la Pologne et la Finlande.

La première échéance pour la mise en œuvre de la Directive sur l'accessibilité du web est fixée au mois de septembre 2019, date à laquelle les nouveaux sites web devront respecter les exigences de la Directive.

Actions du FEPH relatives à la Directive sur l’accessibilité du web :

* Le secrétariat du FEPH continuera à soutenir ses membres nationaux dans la transposition et la mise en œuvre de la Directive.
* Entre autres, une ressource électronique comprenant tous les liens pertinents sera téléchargée sur le site web du FEPH, ainsi qu'un rapport soulignant les meilleures pratiques de transposition et de mise en œuvre au niveau national.

## Autres procédures législatives relatives à l'accessibilité en cours et à venir :

* Révision du Règlement sur les droits des voyageurs ferroviaires (1371/2007) à discuter au Conseil, puis trilogues ;
* Révision du Règlement sur l’accessibilité du système ferroviaire (1300/2014) « STI-PRM » ;
* Révisions du Règlement sur les réseaux transeuropéens (1315/2013) qui comprend des infrastructures de transport ;
* Groupe de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle (deux experts en TIC du FEPH sont membres de ce groupe ; [le FEPH a fourni ses réactions à la consultation](http://www.edf-feph.org/artificial-intelligence)) ;

## Collaboration avec l’industrie afin de promouvoir l’accessibilité et l’innovation ;

* Assemblée générale annuelle du FEPH consacrée au thème « Smart Travel - Partenariat et technologie pour rendre les voyages européens plus accessibles », avec visite de site ;
* 4e édition des Accessible Airport Awards (Prix de l’aéroport accessible)

## Travail de campagne et de communication

* Nouvelle base de données sur la discrimination et l’accessibilité qui sera lancée en même temps que le nouveau site internet.

## Rôles et responsabilités de l’équipe du FEPH quant à l’accessibilité :

* Campagne / Site internet et réseaux sociaux - Andre (histoires, rapports, etc.)
* Travail direct avec l’industrie des TIC ; coordination des politiques en matière de TIC - Alejandro
* Travail avec l’industrie des transports ; coordination de la politique sur les transports/l’environnement bâti ainsi que campagne « Liberté de mouvement » - Marie
* Politique (pour les TIC, les transports et l’environnement bâti) - Mher
* Activités d’harmonisation - Alejandro et Mher

## Rôles et responsabilités exclusifs du FEPH

* Harmonisation - Rodolfo Cattani
* TIC - Humberto Insolera
* Droits des passagers et accessibilité des transports - Gunta Anca